

II.—PARTIE PRATIQUE.

N° I.

LETTRES CANADIENNES.

(*Quatrième lettre.*)

BIEN CHÈRE SŒUR MARIE,

Tu as lu mes précédentes lettres ; elles sont peut-être peu intéressantes. Que veux-tu, mon amour ne cherche qu'à provoquer le tien : et c'est assez pour moi.

A bord, nous avons toujours nous-mêmes devant nous-mêmes ; les incidents sont rares : l'on s'y attend naturellement et l'on s'en contente avec résignation ; ils sont préférables, après tout, aux accidents.

Donc, Gauthier reconnut son tort et en rougit. Quant au jeune Suisse, je lui avais rendu service, à son insu. Il soupçonna

GRAMMAIRE FRANÇAISE. (1)

Morphologie.

Chap. IV. — *Le pronom.*

I.—**DÉFINITION** : il le pronom est un mot qui tient la place du nom : "mes précédentes lettres ; elles sont..."

II.—**DIVERSES SORTES** : six espèces : personnels, possessifs, démonstratifs, interrogatifs, relatifs, indéfinis.

A.—**Personnel** : il tient la place du nom qui désigne une *personne* — a) première personne "je, me, moi," "nous"; b) deuxième "tu, te, toi," "vous" c) troisième (masc.) "il, ils, le, eux"; (fém.) "elle, elles, la"; (masc. et fém.) "lui, les, leur" et "en, y." — Les exemples sont faciles à voir dans le texte ci-dessus. — d) Pronom réfléchi, "se, soi": "songer seulement à soi."

B.—**Possessif** : il tient la place du nom en indiquant à *qui appartient* l'objet nommé. — a) première personne "le mien..."; b) deuxième "le tien..."; c) troisième "le sien..." Quand il y a plusieurs possesseurs, on se sert selon la personne de "le nôtre... le vôtre... le leur..." — Exemples faciles dans le texte.